

COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS DE JUSTICE INSCRITS DANS LES SPECIALITES DU BATIMENT ET LES ACTIVITES CONNEXES

DES NOUVELLES DU CEJIB 07.11.18 - v2

Nous vous rappelons que le CEJIB, fondé en 1994 par Henri Journet, Pierre Bonnet et Roger Bonnin, et présidé actuellement par Jacques Lauvin, organisait chaque année un colloque traitant d'un sujet particulier intéressant les experts de justice et avocats spécialisés dans les litiges de la construction. Depuis le colloque de mai 2014, il n'a pas été possible à l'équipe de direction du CEJIB de l'organiser, pour diverses raisons.

Mais nous reprenons maintenant cette organisation pour un nouveau colloque :

Le 21^o colloque se tiendra sur le thème suivant :

L'OBLIGATION DE CONSEIL DES CONSTRUCTEURS ET AUTRES INTERVENANTS

Le 8 février 2019

**en Grand'Chambre de la Cour de cassation
5 quai de l'horloge Paris 1^o**

Colloque de 14h à 18h, suivi d'un petit cocktail amical, sur place

Ce colloque, placé sous le haut patronage de M. **Bertrand LOUVEL***, Premier Président de la Cour de cassation, se tiendra en présence de **M. Yves CHAUVIN***, Président de la 3^o chambre civile de la Cour de cassation, Il sera présidé par **M. Yves MAUNAND** Conseiller doyen de la 3^o chambre civile de la Cour de cassation.

* : à confirmer

Les conférenciers seront :

- Monsieur **Luc-Michel NIVÔSE**, conseiller à la 3^o chambre civile de la Cour de cassation
- Monsieur **Bernard EVEN**, Président de la 4^o chambre de la Cour administrative d'appel de Paris
- Maître **Jean-Pierre MARTIN**, Avocat à la Cour, Barreau de Paris

Pour vous inscrire, vous devez imprimer le bulletin joint, le remplir pour la participation au colloque et pour commander des compte-rendus des anciens colloques, dont celui de 2014. (Ils seront remis lors du colloque, ou adressés par poste si vous ne pouvez venir au colloque) et proposer, si vous le souhaitez, des questions aux conférenciers,

Vous devrez joindre votre chèque à l'ordre de notre partenaire FORM'expert, et l'adresser le tout à :

« FORM'expert » 5 résidence de la petite place 78000 VERSAILLES

(noter sur l'enveloppe : Inscription CEJIB)

Les inscriptions au colloque, et/ou commandes de bulletins, non accompagnées du règlement total correspondant ne seront pas pris en compte. Il faut s'inscrire avant le 31 Janvier 2019.

Les règles de sécurité en vigueur à la Cour de cassation font que l'accès ne sera autorisé qu'aux personnes préalablement inscrites, il n'y aura pas d'inscription sur place. Présentation d'une pièce d'identité pour l'accès.

Nous vous précisons qu'une attestation de présence sera établie pour les participants, experts ou avocats, pour 4 h de formation

Nous vous adressons nos meilleures salutations et souhaitons vous accueillir au prochain colloque du CEJIB



Liste des bulletins du CEJIB :

Bulletin N°23 : Colloque 2014 : « La réception »

Bulletin N°22 : Colloque 2013 : « La responsabilité des constructeurs autres que la garantie décennale : » Parfait achèvement, bon fonctionnement, contractuelle de droit commun, impropriété à la destination, faute dolosive,...

Bulletin N°21 : Colloque 2012 : « La sous-traitance »

Bulletin N°20 : Colloque 2011 : « La réparation des dommages causés par les travaux immobiliers »

Bulletin N°19 : Colloque 2010 : « Les travaux sur existants »

Bulletin N°18 : Colloque 2009 : « La réparation de quelques désordres particuliers : les désordres acoustiques, les désordres évolutifs et futurs, les désordres intermédiaires »

Bulletin N°17 : Colloque 2008 : « L'impropriété à la destination - La réception des travaux – Les contrôleurs techniques - La SPS - L'OPC »

Bulletin N°16 : Colloque 2007 : « L'entrepreneur »

Bulletin N°15 : Colloque 2006 : « Le Maître d'ouvrage public ou privé »

Bulletin N°14 : Colloque 2005 : « L'évolution de la jurisprudence depuis 10 ans en matière de construction immobilière »

Bulletin N°13 : Colloque 2004 : « Le droit des victimes à une juste réparation »

Bulletin N°12 : « Technique et Jurisprudence N° 3 » de Septembre 2004

Bulletin N°11 : Colloque 2003 : « La responsabilité des Maîtres d'œuvre »

Bulletin N°10 : Colloque 2002 : « La responsabilité des constructeurs au-delà de 10 ans après la construction »

Bulletin N°09 : Colloque 2001 : « La responsabilité des fabricants et des fournisseurs ».

Bulletin N°08 : Colloque 2000 : « Causes étrangères exonératoires de la responsabilité des constructeurs »

Bulletin N°07 : « Technique et Jurisprudence N° 2 » d'Octobre 2000

Bulletin N°06 : Colloque 1999 : « Vices et désordres dans le domaine de la construction »

Bulletin N°05 : Colloque 1998 : « Les troubles anormaux de voisinage »

Bulletin N°04 : Colloque 1997 : « L'obligation de conseil et de renseignement des constructeurs »

Bulletin N°03 : Colloque 1996 : « Causalité des dommages et responsabilité des constructeurs »

Bulletin N°02 : Colloque 1995 : « La réparation intégrale des désordres »

Bulletin N°01 : « Technique et Jurisprudence N° 1 » de Décembre 1994